



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TOURISME

Nouméa, le 2 Novembre 2022

CAHIER DES CHARGES PROSUD 2023

ACCOMPAGNEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ADE

Contexte : Face aux nombreux défis qui se présentent aux entreprises dans un contexte économique contraignant, les chefs d'entreprises peuvent avoir besoin d'être conseiller sur toutes les phases du cycle de vie de leur entreprise (implantation, développement, innovation etc..), de mieux connaître le maillage territorial pour faciliter l'aboutissement de leurs projets et d'identifier leurs partenaires clés : c'est le rôle du facilitateur.

De nombreux chefs d'entreprises ont des idées, des besoins de développement, des envies de nouvelle dynamique mais ne savent pas vraiment par où commencer ... cette formule ADE peut les aider.

Le facilitateur va permettre d'identifier les problèmes, d'aider le chef d'entreprise, avec son personnel le cas échéant, à avancer vers la solution et prendre des décisions stratégiques plus adaptées et plus pérennes face à des problèmes complexes.

Ainsi, avec ce module ADE, la province Sud poursuit sa volonté d'accompagner le développement des entreprises qui souhaitent innover, développer et diversifier leurs activités durablement.

L'objectif de l'ADE est simple : aider l'entreprise à franchir au mieux les étapes de son développement pour gagner en attractivité et compétitivité.

ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE POUR CHAQUE ADE

Public cible	réf §3 du cahier des charges général
Prérequis	Avoir la volonté de s'inscrire dans une démarche de développement, de progrès etc.
Objectifs de l'ADE	Aider l'entreprise à franchir au mieux les étapes de son développement, à se diriger avec les bons outils, conseils et expertises, pour gagner en attractivité et productivité. Améliorer la compétitivité, l'efficacité et la qualité des services des entreprises TPE en province Sud
Résultats attendus à l'issue de l'ADE	Apporter outils et conseils à l'entreprise Renforcer le dynamisme économique de l'entreprise

Méthodologie	<p>Le facilitateur aide à travailler plus efficacement, guide, conseille, facilite la réflexion, l'analyse, la compréhension et l'action.</p> <p>L'accompagnement à distance exige des conditions spécifiques de mise en œuvre : en termes de modalités d'organisation, méthodes et ressources pédagogiques qui devront être détaillées dans la proposition.</p> <p>Établir un code d'engagement et de suivi entre facilitateur et entreprise.</p> <p>Prioriser l'acquisition d'outils concrets directement applicables au quotidien</p> <p>Préciser également les indicateurs choisis pour les évaluations à froid (entre 3 et 6 mois)</p>
Contraintes	Prendre en compte les contraintes horaires, le rythme de travail et les modes d'apprentissage du chef d'entreprise
Organisation matérielle et logistique	Détailler les coûts logistiques éventuels : frais téléphoniques, accès à une plateforme en ligne ...
Suivi	un tableau de suivi et reporting des accompagnements en cours devra être transmis chaque fin de mois
Evaluations	<ul style="list-style-type: none"> - une évaluation des attentes du chef d'entreprise en amont de l'ADE - une évaluation des savoirs et savoir-faire acquis en fin d'ADE - une évaluation à chaud de la satisfaction chef d'entreprise en fin d'ADE - entre 3 et 6 mois après l'ADE une évaluation de l'efficacité de l'accompagnement en entreprise
Durée	1 ^{ère} heure utilisée pour confirmer la problématique et/ou le besoin et définir les étapes de d'accompagnement + nombre d'heure défini avec la DDET pour la mise en œuvre, sans excéder 20 heures
Nombre d'ADE	10
Calendrier	de Mars à mi-Novembre 2023
Validation	une attestation de suivi de l'ADE
Lieu	A distance et/ou en entreprise selon les besoins identifiés
Profil recherché pour l'intervenant	<p>Formation de formateur pour adultes et /ou expérience pédagogique avérée dans la formation pour adultes</p> <p>Disposer des aptitudes et posture du « facilitateur » : savoir créer un climat favorable à l'émergence de l'intelligence collective et la collaboration à travers sa posture et ses techniques d'animation.</p> <p>Qualification et expérience similaire réussie du prestataire/intervenant.</p>
Proposition financière	<p>réf §7.3 du cahier des charges général</p> <p>Faire proposition coût horaire TTC pour l'accompagnement ADE</p>